

Délibération n°2025-05-25

Réf. Nomenclature « Actes » : 4.1.1

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Mise à jour du tableau des emplois permanents

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre, à 17h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 24 novembre 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

**Tony Cornelissen** est nommé secrétaire de séance.

#### Élus :

#### Étaient présents (66) :

Alphonsout Jean-Paul ; Arfeuillère Christophe ; Beaumont Didier ; Barbe Gilles ; Bauvy Claude ; Beynat Audrey ; Bivert Frédéric ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Brugère Philippe ; Bujon Marc ; Chaumont Michelle ; Chevalier Aline ; Chevalier Pierre ; Cornelissen Tony ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Davy Agnès (suppléant(e) de Stéphane Brindel) ; Delibit Sandra ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Fiancette Yoann ; Fonfrede Alain ; Gantheil Robert ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Guillaume Serge ; Guitard Jean-Pierre ; Jabiol Monique ; Jouve Nicolas ; Juillard Patrice ; Junisson Mady ; Lacrocq Michel ; Laurent Nathalie ; Le Gall Nathalie ; Lepage Marie-Claude ; Loche Gérard ; Loge Jean-François ; Magrit Gilles ; Mathes Pierre ; Michelon Jean-Marc ; Michon Jean-François ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Montigny Pascal ; Padilla-Ratelade Marilou ; Pelat Philippe ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Ratelade François ; Rebuzzi Franck ; Roche Philippe ; Rougerie Christine ; Saugeras Jean-Pierre ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Sivade Alain ; Soudeille Pierre-Louis (suppléant(e) de Michel Saugeras) ; Soulefour Marie-Christine ; Talvard Françoise ; Valibus Michèle ; Ventadour Elisabeth ; Ziolo Eric.

#### Ont donné pouvoir (16) :

Aubessard Anne-Marie ; Badia Maryse ; Barbe Patrice ; Boyer Laurence ; Bringoux Jeanine ; Calla Tony ; Cornelissen Jacqueline ; Cronnier Pierrick ; Devallière Sébastien ; Faugeron Guy ; Mouty Samuel ; Pannetier Martine ; Parrain Céline ; Pesteil Michel ; Tur Christophe ; Vimon Barbara.

#### Étaient excusés (19) :

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Chapuis Laëtitia ; Delbègue Jean-Pierre ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Jouve Patrick ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Nirelli Catherine ; Pellen Monique ; Peyrat Nathalie ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent.



*Vu l'article 313-1 du Code général de la fonction publique ;*

*Vu les décrets relatifs aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;*

*Vu la délibération relative au tableau des emplois en date du 25 septembre 2025 ;*

*Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services ;*

Pour mettre en œuvre les avancements de grade 2025, conformément aux critères fixés par les lignes directrices de gestion (LDG), il est nécessaire de créer les grades suivants :

- 2 adjoints techniques principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 agent de maîtrise principal
- 1 adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 adjoints d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 attaché hors classe
- 2 rédacteurs principal de 1<sup>ère</sup> classe

Les grades détenus aujourd'hui par les agents promus seront supprimés lors de prochain conseil après nomination dans les nouveaux grades.

Pour mettre en œuvre la promotion interne 2025, conformément aux critères fixés par les lignes directrices de gestion (LDG), il est nécessaire de créer le grade suivant :

- 1 rédacteur à temps non complet, à raison de 30 heures par semaine

Le grade détenu aujourd'hui par l'agent promu sera supprimé lors de prochain conseil après nomination dans son nouveau grade.

Afin d'anticiper le départ à la retraite d'un agent au 1<sup>er</sup> février 2026, actuellement sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 23 heures hebdomadaire, il est proposé de créer un poste sur le grade d'adjoint administratif à temps complet. Cet agent au sein de la direction ressources occupera des missions polyvalentes afin de venir en appui à l'ensemble des services de cette direction (Finances, Ressources Humaines, Prospective et Mutualisation).

Le grade détenu aujourd'hui par l'agent sera supprimé lors de prochain conseil.

Afin de compenser le départ d'un agent, dont la procédure de mise à la retraite pour invalidité est en cours, il est proposé de créer un poste sur le grade d'adjoint administratif à temps complet. Cet agent au sein de la direction ressources occupera les missions de comptable et gestionnaire budgétaire.

Le grade détenu aujourd'hui par l'agent sera supprimé lors de prochain conseil.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée d'adopter la modification du tableau des emplois comme suit :

- ↳ En créant 2 postes d'adjoints techniques principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ↳ En créant 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- ↳ En créant 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ↳ En créant 2 postes d'adjoints d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet



- ↳ En créant 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ↳ En créant 1 poste d'attaché hors classe à temps complet
- ↳ En créant 2 postes de rédacteurs principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ↳ En créant 2 emplois d'adjoints administratif à temps complet
- ↳ En créant 1 emploi de rédacteur à temps non complet à raison de 30 heures par semaine

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **AUTORISER** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 5 décembre 2025 comme présenté en annexe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé est inscrit au budget de l'exercice en cours.

<b>A l'unanimité</b>	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

**Fait et délibéré en séance, le 4 décembre 2025**

Le Président,  
Pierre Chevalier



Publié le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

